

Appel à Candidature auprès des structures  
oeuvrant en direction des publics des Quartiers Politique de la Ville d'Auxerre (QPV)  
dans le cadre de la Programmation Bis 2021 du Contrat de Ville de l'Auxerrois.

a) Contexte :

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, Les services de l'Etat en charge de la Politique de la Ville (la DDETSPP : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations), La Ville d'Auxerre et le Conseil Départemental de l'Yonne ont des reliquats d'enveloppes financières au titre du contrat de ville 2021 pour des projets répondant à des besoins qui n'étaient pas encore repérés fin 2020 en raison de la crise sanitaire.

Ce financement complémentaire pour 2021 est destiné à des actions à mener d'ici la fin de l'année 2021. Tout porteur de projet potentiel peut y répondre, qu'il soit public ou privé.

b) Axes d'orientations de l'Appel à Candidature :

Les structures intéressées par ce financement exceptionnel doivent répondre aux piliers du contrat de ville et notamment aux objectifs 2021 :

**Axe 1 : Gestion Urbaine de Proximité/Cadre de Vie-Aménagement de l'espace**

- Favoriser la cohésion sociale et améliorer l'usage collectif des espaces publics notamment en matière de développement durable

**Axe 2 : Accompagnement à la scolarisation des enfants/décrochage scolaire/Jeunesse-Education**

- Repérer les jeunes en décrochage en favorisant un parcours d'accompagnement

**Axe 3 : Développement Social Local - Lien social sur les quartiers**

- Accompagner les publics fragiles
- Favoriser l'accès à la culture et aux activités sportives ;
- Valoriser des actions sport santé en matière de prévention.
- Lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique pour tous les publics par des actions d'accès et d'éducation au numérique.

**Axe 4 : Mobilisation vers l'emploi.**

- Faciliter l'emploi et l'insertion des publics des quartiers dans un contexte de crise sanitaire et économique
- Lutter contre l'illettrisme

**Axe 5 : Valeurs de la République et Citoyenneté.**

Les projets proposés devront prendre en compte notamment l'égalité des chances.

#### c) Critères d'appréciation des projets :

- Le public ciblé doit être prioritairement issu des Quartiers Politique de la Ville d'Auxerre (Quartier de Sainte-Geneviève/Brichères, Quartier des Rosoirs, Quartier de Rive-Droite et Quartier de Saint-Siméon) ;
- Les modalités de mobilisation du public seront appréciées ;
- Le caractère innovant de l'action est attendu ;
- Le plan de financement du projet doit être sincère, réaliste et équilibré ;
- Il est recommandé que le montant minimum de la subvention sollicitée soit supérieur ou égal à 1000€ ;
- Le porteur de projet se doit d'avoir une capacité administrative et financière ;
- Tout dossier reçu hors délai ne pourra être examiné.

#### d) Modalités de réponse de l'appel à candidature :

Si votre structure souhaite répondre à cet appel à candidature **lancé le 1<sup>er</sup> juin 2021**, merci de renvoyer un dossier de demande de subvention (modèle cerfa ci-joint) auprès du service « Politique de la Ville » à l'adresse mail suivante : [contratdeville@agglo-auxerrois.fr](mailto:contratdeville@agglo-auxerrois.fr), **avant le mardi 22 juin 2021**, *date limite de réception des dossiers de demande de subvention*. Tout document annexe est accepté.

#### e) Instruction et Décision du Dossier de Demande de Subvention Cerfa:

Un accusé de réception du dossier est envoyé par le service instructeur, politique de la ville, au porteur de projet par courriel uniquement.

Cet accusé de réception ne constitue pas un engagement de l'attribution des subventions au titre de la Politique de la Ville.

Sur la base des dossiers reçus, le Service Politique de la Ville émettra un avis technique cependant la décision d'attribution de subvention relèvera des services de l'État et des élus référents Politique de la Ville à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre.

#### f) Données personnelles:

Le traitement des données des dossiers de candidatures, en tant que porteurs de projets, sont gérés par le Service Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois pour le compte des financeurs au titre de la Politique de la Ville.

Vous autorisez à ce titre de les utiliser dans ce cadre. Le Service Politique de la Ville s'engage à respecter le traitement de ces données en conformité avec les lois françaises et européennes en vigueur et à n'utiliser à des fins de communication publique, que les informations nécessaires. Tout participant à cet appel à candidature dispose d'un droit d'accès, de modification, d'opposition, de suppression, des données. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le Service Politique de la Ville par courrier ou par mail : [contratdeville@agglo-auxerrois.fr](mailto:contratdeville@agglo-auxerrois.fr).

Pour toutes questions et/ou précisions, vous pouvez contacter :

Aurore Desrues, Chargée de Mission Politique de la Ville  
par téléphone : au 03 86 51 88 10/06 83 79 86 89  
ou par mail : [a.desrues@agglo-auxerrois.fr](mailto:a.desrues@agglo-auxerrois.fr)